Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 42 (2005)
Heft: 1661

Rubrik: Impressum

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Partenariat européen

Les obstacles

Toute avancée doit tenir compte des résistances. Elles sont recensées, elles figurent à l'argumentaire des opposants à l'adhésion, ressassées comme un catéchisme.

On retiendra les limitations de la démocratie directe par la primauté du droit international, l'obligation de porter la TVA à 15%, la contribution nette de la Suisse aux dépenses et aux fonds structurels de l'Union pour plus de trois milliards.

On ajoutera, et c'est nouveau, à gauche, malgré les prises de position du Parti socialiste, un refus d'être lié par des décisions de libéralisation dans le secteur de l'énergie, des transports, de la poste, etc.

Il ne suffit pas pour lever ces résistances d'invoquer le pouvoir de codécision qui nous serait confié par l'adhésion, «co» signifiant d'ailleurs un pouvoir dilué. Il faut reprendre concrètement ces points d'achoppement et examiner si un partenariat permettrait de mieux les surmonter.

Des principes de la négociation

L'adhésion n'exige pas une véritable négociation. Le pays candidat a évalué les avantages qu'il en espère. L'Union de son côté s'assure qu'il remplit les conditions constitutionnelles et économiques ; elle discute les délais, la procédure.

Un accord de partenariat serait de tout autre nature. Il exigerait un équilibre des avantages. Les deux parties doivent y trouver leur compte. Qui offre quoi contre quoi? Et comme l'initiative ne peut venir que de la Suisse, que mettra-t-elle dans la balance?

Le prix

Les fonds structurels européens sont une forme de solidarité naturelle entre partenaires aux inégales ressources, une péréquation. L'EEE en prévoyait un. Récemment la Suisse a admis de participer (chichement) pour un milliard en cinq ans au soutien des nouveaux pays membres de l'Union.

Un véritable partenariat, si la Suisse veut donner du poids à ce mot, impliquerait que, de son plein gré, elle accepte de payer une contribution équivalente, ou presque équivalente, à ce qu'elle aurait à débourser si elle était membre de l'Union à part entière. Soit le produit d'un point et demi de TVA.

Avant de poursuivre et d'essayer d'imaginer ce qu'elle pourrait obtenir en contrepartie de sa contribution de solidarité, force est de constater que la résistance sera la même, que l'enjeu soit un partenariat ou une adhésion.

Politique intérieure

On sait qu'un objectif majeur de la droite économique est l'opposition à toute augmentation des prélèvements obligatoires. Dans la mesure où des ressources supplémentaires sont obtenues par un relèvement de la TVA, une partie de la gauche rejoint cette opposition. Dès lors une TVA européenne, à 15%, paraît en Suisse difficilement réalisable.

Il faut pourtant se demander pourquoi des pays de l'Union s'en accommodent et même pourquoi certains pays nordiques qui vont au-delà se portent bien économiquement et socialement. Et comment ne pas voir qu'en Suisse, notre système social est, faute de financement suffisant, en danger. C'est le cas, dès maintenant, de l'assurance invalidité; d'ici 2010, l'AVS aura besoin d'un point de TVA supplémentaire. Quant à la LAMal, inique par sa répartition des primes par tête, elle souffre, entre autres, d'un financement public insuffisant. La TVA à 15% doit être revendiquée et assumée comme support d'une Suisse sociale et européenne. Politiques intérieure et extérieure souffrent du même mal, de la même sous-alimentation. Il faut le dire, l'afficher, en faire un programme.

La contrepartie

Le partenariat aurait l'avantage de mieux préserver le champ de la démocratie directe puisque les transferts de compétences pourraient être définis, limités et sous contrôle. Il n'est d'ailleur pas certains que l'Union ait intérêt, compte tenu, dans plusieurs domaines, de sa règle de l'unanimité, de voir la Suisse devenir membre. Toute modification des traités serait soumise, en Suisse, au référendum obligatoire. Et l'Union a appris à découvrir que droit de veto et démocratie directe sont deux règles difficiles à concilier.

La Suisse, dans un partenariat, pourrait obtenir d'être membre de plein droit des organismes spécialisés de l'Union auxquels elle participe déjà. Elle pourrait obtenir le droit d'être informée des projets de l'Union et consultée lorsque l'évolution du droit communautaire la touchera, sans qu'elle s'engage à accepter ipso facto son évolution. On s'acheminerait alors vers une sorte d'EEE personnalisé et moins contraignant.

La relance

Vaut-il la peine de procéder à l'approfondissement d'un tel statut?

Tout d'abord ce serait l'occasion de relancer le débat européen. Sortir de la guerre de tranchées. Et aussi de souligner la connexion entre politique intérieure et extérieure, même si le conservatisme suisse peut laisser sceptique sur notre aptitude à payer le juste prix de notre participation.

Il est possible aussi que l'approfondissement d'un partenariat serve les intérêts européens. L'Union s'est construite dans le style rigide néoclassique. Elle aura à s'imaginer plus diversifiée, plus baroque. Un lien plus étroit avec la Suisse pourrait être l'occasion d'une telle innovation, d'une expérience faite avec le seul pays européen qui n'ait pas passé par la mue complète de l'Etat-nation.

Les deux parties contractantes pourraient y trouver un avantage. *ag*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Daniel Delley (jd)
Alex Dépraz (ad)
Gérard Escher (ge)
André Gavillet (ag)
Yvette Jaggi (yj)
Charles-F. Pochon (cfp)
Jean Christophe Schwaab (jcs)
Albert Tille (at)

Responsable administrative:
Anne Caldelari

Impression:
Imprimerie du Journal de Sainte-Croix

Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 5863,
1002 Lausanne
Téléphone: 021 312 69 10

E-mail:
redaction@domainepublic.ch
administration@domainepublic.ch

www.domainepublic.ch